



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 84 de l'ordre du jour

Examen des mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Lettre datée du 15 décembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour appeler votre attention sur le fait que, depuis le 24 novembre, des manifestations ont eu lieu devant les locaux de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies et se sont intensifiées.

Entre novembre dernier et aujourd'hui, sept manifestations ont eu lieu aux dates suivantes : 24, 25, 27, 28 et 29 novembre et 3 et 10 décembre. Leur niveau d'hostilité a augmenté. L'agitation, le bruit et les provocations dont elles s'accompagnaient ont perturbé la tranquillité de la Mission et son climat de travail et mis en danger la sécurité de ses membres.

La Mission permanente de Cuba a transmis à la Mission des États-Unis deux notes verbales au sujet des événements susmentionnés, dont les organisateurs n'ont pas respecté les règlements pertinents en vigueur à New York concernant ce type d'activités. Ils ont en effet collé des affiches sur la façade principale du bâtiment et les arbres adjacents, écrit des insultes sur les portes principales, tenté d'entrer de force dans le bâtiment de la Mission et glissé des documents de propagande sous les grilles.

Dans les notes verbales susmentionnées, il a en outre été indiqué qu'à plusieurs reprises, les manifestants se tenaient à l'entrée et criaient à travers la porte principale du bâtiment, perturbant l'accès au bâtiment, dans le cadre d'une action qui aurait pu conduire à une violation de l'immunité de la Mission et à des attaques physiques contre ses membres. Ils criaient également des insultes à l'interphone de l'entrée et bloquaient la circulation des passants sur le trottoir.

Nous soulignons le fait que les autorités chargées de la sécurité diplomatique des missions permanentes n'ont pas toujours assuré la protection nécessaire à la Mission cubaine, bien qu'elles aient été informées en temps utile de la situation, même avant que les événements ne se produisent. Le 10 décembre, deux policiers du département de police de la ville de New York étaient postés devant la porte d'entrée de la Mission juste avant l'arrivée des manifestants, et sont alors retournés à leur



voiture. Ils ne sont pas intervenus alors que les manifestants avaient placé une corde bloquant l'entrée de la Mission.

Une fois de plus, la Mission tient à avertir que la tolérance à l'égard de ces actes, l'absence d'intervention appropriée de la part des autorités américaines et, par conséquent, l'impunité avec laquelle ces individus opèrent pourraient encourager une dangereuse escalade de ce type d'action, qui pourrait conduire à des attaques terroristes contre la Mission permanente de Cuba ou à toute autre action susceptible de constituer une menace pour la sécurité de la Mission et la sûreté de son personnel.

Dans ce contexte, nous rappelons également que la Mission des États-Unis a l'obligation, aux termes du paragraphe 2 de l'article 22 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, « de prendre toutes mesures appropriées afin d'empêcher que les locaux de la mission ne soient envahis ou endommagés, la paix de la mission troublée ou sa dignité amoindrie ».

Nous tenons à rappeler que, par le passé, ce genre de manifestations a eu de graves connotations en raison de leur caractère violent, causant même des blessures physiques aux diplomates cubains. Nous avons également rappelé que, cette même année, l'ambassade de Cuba à Washington a été attaquée au fusil d'assaut par un terroriste d'origine cubaine.

Tant l'attaque contre l'ambassade à Washington que les derniers faits dirigés contre la Mission cubaine auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York sont le résultat direct de la politique et de la rhétorique agressives et haineuses du Gouvernement des États-Unis contre Cuba et de l'incitation permanente à la violence des politiciens américains et des groupes extrémistes anticubains qui ont fait de ce type d'attaques un mode de vie.

Nous condamnons dans les termes les plus vigoureux ces actes et l'impunité avec laquelle les personnes susmentionnées ont commis des infractions et proféré des menaces contre des fonctionnaires cubains et infligé des dommages aux locaux. Compte tenu de ce qui précède, la Mission permanente de Cuba a demandé à la Mission des États-Unis de prendre toutes les mesures nécessaires pour lui assurer une protection adéquate ainsi qu'à son personnel.

Enfin, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et d'y faire référence dans le prochain rapport que vous établirez en application de la résolution 75/139 de l'Assemblée, intitulée « Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Pedro Luis **Pedroso Cuesta**